

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} MARS 2018

Note explicative de synthèse

DOSSIER N° 8

Rapporteur : Le Président – Benoît HAQUIN

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2018 / CCPV

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

I – Environnement national (source : Caisse d'Epargne ; OFCE ; Banque Postale)
A la date de janvier 2018

A - Zone euro : reprise qui se consolide

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant depuis le 2^{ème} trimestre 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+ 2,2% en gain annuel). Les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise au 3^{ème} trimestre 2017 entre 0,25% (Belgique) et 1,7% (Luxembourg). Parmi les 4 grands pays de la zone euro, l'Espagne (+ 0,8% T/T) et l'Allemagne (+ 0,8% T/T) demeurent en tête tandis que la France (+ 0,6% T/T) et l'Italie (+ 0,4% T/T) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 4 trimestres.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de fin 2018. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emplois devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour de l'inflation à 1,5% depuis fin 2017 (inflation portée par la hausse du prix du pétrole).

Selon les prévisions, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre + 2,4% en moyenne en 2017 après + 1,8% en 2016. Bien que bénéficiant de l'environnement international porteur, la zone euro profite d'une croissance davantage portée par des

facteurs domestiques : bonne dynamique du marché du travail, consommation et cycle d'investissement des entreprises.

En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre en moyenne + 1,9%, dès lors que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité se dissiperont. A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir et retourner à son niveau potentiel. Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

B – La France

Pour la France, une croissance au-delà du potentiel.

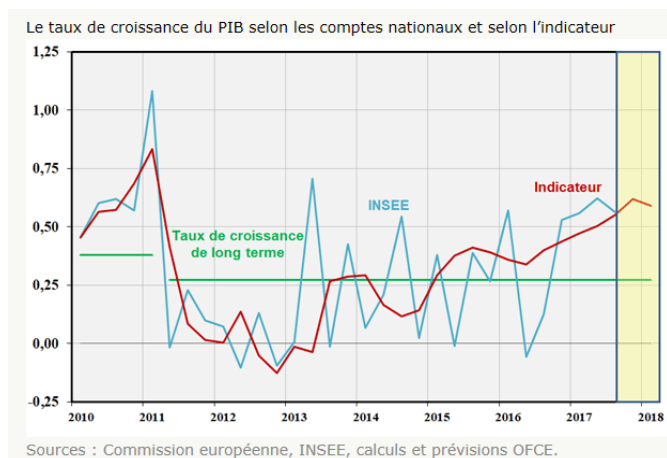
Au 3^{ème} trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,6% T/T, s'inscrivant dans le prolongement des 4 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% T/T depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française.

En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le 3^{ème} trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,9% en moyenne pour 2017 et +1,8% en 2018, avant de décélérer à + 1,4% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 3^{ème} trimestre (14,5%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir légèrement à la hausse pendant l'été (9,6% en juillet et août), suite à la fin de la prime d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés.

Depuis le taux de chômage est reparti à la baisse atteignant 9,2% en novembre.



Retour de l'inflation :

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

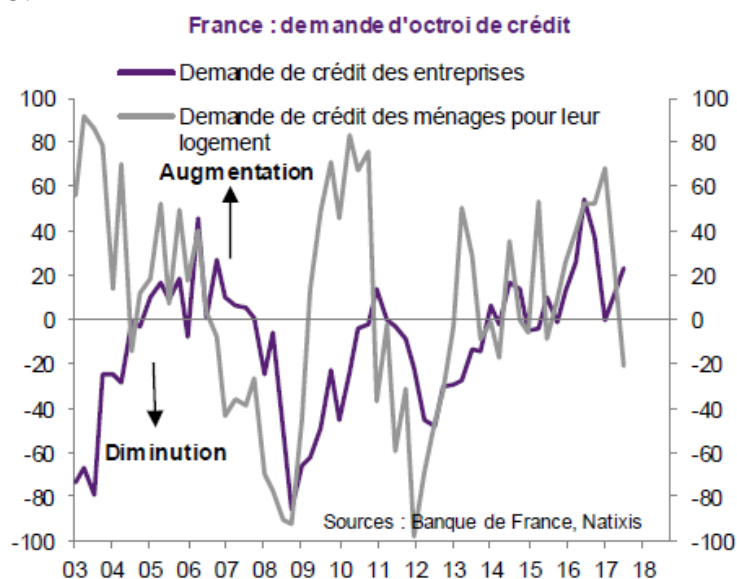
En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation (IPC) a atteint 1% en 2017, un niveau bien supérieur à 2016 (0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de reprendre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,2% en 2018.

Après s'être fortement apprécié passant de 1,05 fin 2016 à 1,21 mi janvier 2018, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, les exportations accélérant à 3,3% en gain annuel au 3^{ème} trimestre. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

Maintien de bonnes conditions de crédits :

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement en fin d'année.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro) en dépit de la légère remontée des taux d'intérêt, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au premier semestre, ralentissant au 3^{ème} trimestre en raison notamment des moindres renégociations. A contrario, la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au T3.

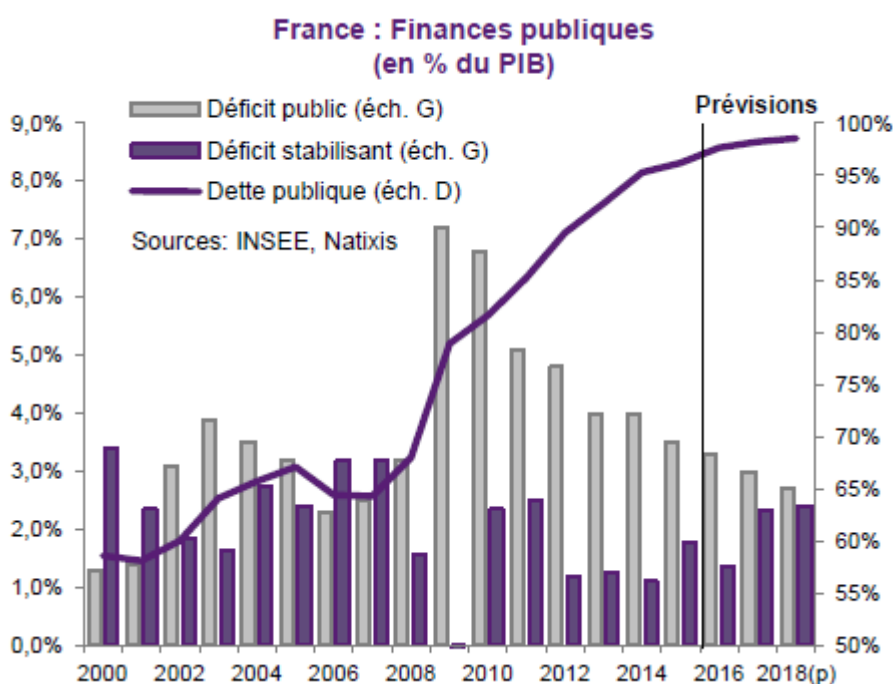


Evolution du déficit public : Lente consolidation budgétaire

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.



II - Mesures relatives aux collectivités locales

A – Projet de Loi de Finances 2018 : Prolongation des démarches engagées sur les deux lois de finances précédentes

1 – Transferts financiers de l'Etat : une forte progression à périmètre courant pour compenser les dégrèvements de taxe d'habitation

Le montant des transferts financiers de l'Etat, à périmètre courant, progresse de plus de 3 milliards d'€ (+4,4%) par rapport à la Loi de Finances 2017 pour avoisiner 105 milliards d'€ en 2018. Cette augmentation s'explique par la prise en charge de la mesure d'exonération progressive par voie de dégrèvement de 80 % des foyers contribuables de la taxe d'habitation.

En neutralisant cette mesure (périmètre constant), le montant des transferts financiers de l'Etat progresse très légèrement en 2018 (101,4 Mds € en 2018 contre 100,2 Mds € en 2017, soit + 1,2 %).

Les concours financiers de l'Etat (DGF, FCTVA, DGD, DETR etc) sont quasi stables à 48,2 Mds d'€ en 2018, contre 48,6 Mds d'€ en 2017.

A noter qu'à compter de 2018, les Régions ne perçoivent plus de DGF, mais perçoivent en revanche 2,5 % du produit de TVA de l'année. Cette recette devenue dynamique devrait leur permettre d'assumer les nouvelles compétences issues de la Loi NOTRÉ. L'impact de cette mesure génère une baisse de DGF de 12,6 % (27 Mds € en 2018 contre 30,8 Mds € en 2017), qui n'impacte pas les autres collectivités locales.

L'année 2018 marque donc la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics.

A noter également que pour bénéficier d'une bonification de dotation d'intercommunalité, les Communautés de Communes à FPU devront exercer 8 compétences optionnelles (9 actuellement) parmi 12 à compter de 2018 (La CCPV en exerce 4).

2 – Soutien de l'Etat à l'investissement local

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) a été créée en 2016 et reconduite en 2017. Elle est pérennisée en 2018.

Toutefois, d'un montant de 615 millions d'€ en 2018 (-201 M€ , soit – 25% par r/ à 2017), elle est consacrée :

- A de grandes priorités d'investissement identiques à l'année passée auxquelles s'ajoutent les bâtiments scolaires pour permettre aux communes en REP+ de financer les investissements nécessaires au dédoublement des classes de CP et CE1.
- Au financement des contrats de ruralité

Cette part de dotation sera inscrite en section d'investissement. Par dérogation, 10% maximum de la dotation pourra être inscrite en section de fonctionnement au titre d'étude préalable ou de dépenses de fonctionnement de modernisation.

3 – Renforcement de la péréquation :

⇒ Péréquation verticale :

Les fortes hausses de ces dernières années (+ 317 millions € en 2016 et 2017) visaient à limiter l'impact des baisses de DGF au titre de la participation au redressement des finances publiques pour les collectivités les plus fragiles.

En l'absence de baisse de DGF en 2018, la Loi de Finances revient à un rythme de progression plus modéré des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF (+210 millions € en 2018 pour atteindre 7,84 Mds €). Cette augmentation est financée par les collectivités elles-mêmes par les écrêtements internes de la DGF.

⇒ Péréquation horizontale (Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC))

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

La CCPV jusqu'à présent n'est ni contributrice, ni bénéficiaire.

B - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Jusqu'à la Loi de Finances 2017, chaque année un article fixait le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale.

A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Le taux 2018 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017, soit 1,24%.

Pour mémoire, le taux de revalorisation 2017 était de 0,4% et 1% en 2016.

C – Dégrèvement de la Taxe d'Habitation

La Taxe d'Habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire.

Le Gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la TH sur la résidence principale. Un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous conditions de ressources est instauré (abattement de 30 % en 2018, 65% en 2019, et enfin 100% en 2020).

L'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de celui de la TH de 2017, en y incluant les taxes spéciales d'équipement et la taxe GEMAPI.

Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal.

Toutefois, un mécanisme de limitation des hausses de taux devrait être discuté lors d'une conférence nationale des territoires.

III – Orientations budgétaires spécifiques à la CCPV

1. Situation de la collectivité

Compte Administratif 2017

En 2017, le Compte Administratif estimatif qui va être certifié fait état du résultat suivant :

EXCEDENT total (regroupant fonctionnement et investissement) hors reste à réaliser
= 1 740 743,25 € (- 139 079 € par rapport à 2016, soit -7,4 %)

EXCEDENT total avec les RAR d'investissement
= 2 270 732,44 € (+1,7 % par r/ à 2016)

Indicateurs :

Au regard des résultats du Compte Administratif pour l'année 2017, il y a lieu de considérer que la CCPV a globalement réussi à faire face aux premiers transferts de compétences issus de la Loi NOTRe grâce au travail de la CLECT dans l'évaluation des charges transférées et la mise en place concomitante de la Fiscalité Professionnelle Unique.

ANALYSE BASEE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

	2012	2013	Var.	2014	Var.	2015	Var.	2016	Var.	2017	Var.
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette (1)											
Neutralisation attribution de compensation	10 645 696,49 €	10 878 969,20 €	2,19%	11 414 210,38 €	4,92%	11 631 582,35 €	1,90%	11 463 977,76 €	-1,44%	12 367 270,95 €	7,88%
Recettes réelles de fonctionnement (2)											
Neutralisation attribution de compensation	12 197 019,82 €	12 800 341,34 €	4,95%	12 620 570,47 €	-1,40%	12 679 142,20 €	0,46%	12 659 389,95 €	-0,16%	13 564 671,89 €	7,15%
Epargne de gestion (3) = (2) - (1)	1 551 323,33 €	1 921 372,14 €	23,85%	1 206 360,09 €	-37,21%	1 047 559,85 €	-13,16%	1 195 412,19 €	14,11%	1 197 400,94 €	0,17%
Intérêts de la dette (4)	321 093,53 €	380 484,56 €	18,50%	365 104,80 €	-4,04%	320 335,86 €	-12,26%	306 930,73 €	-4,18%	295 497,83 €	-3,72%
Epargne Brute (EB) = (3) - (4)	1 230 229,80 €	1 540 887,58 €	25,25%	841 255,29 €	-45,40%	727 223,99 €	-13,55%	888 481,46 €	22,17%	901 903,11 €	1,51%
Epargne Nette (5) = (EB) - Remboursement capital de la dette	781 900,04 €	1 062 252,60 €	35,86%	326 312,04 €	-69,28%	323 504,28 €	-0,86%	456 048,99 €	40,97%	447 255,07 €	-1,93%
Dépenses d'investissement hors remboursements du capital de la dette	4 607 538,32 €	872 867,00 €	-81,06%	1 560 451,75 €	78,77%	1 539 151,00 €	-1,37%	2 830 828,76 €	83,92%	1 657 442,86 €	-41,45%
Recettes d'investissement hors emprunt (7)	3 277 844,29 €	348 972,24 €	-89,35%	327 554,16 €	-6,14%	722 397,60 €	120,54%	1 577 443,82 €	118,36%	1 071 108,95 €	-32,10%
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 547 793,99 €	538 357,84 €		- 906 585,55 €		- 493 249,12 €		- 797 335,95 €		- 139 078,84 €	
Fonds de roulement	2 241 566,07 €	2 893 706,39 €	29,09%	1 987 120,77 €	-31,33%	1 964 158,05 €	-1,16%	1 879 822,09 €	-4,29%	1 740 743,25 €	-7,40%
Variation du fonds de roulement	67%	29%		-31%		-1%		-4%		-7%	
Remboursement du capital de la dette	448 329,76 €	478 634,98 €	6,76%	514 943,25 €	7,59%	403 719,71 €	-21,60%	432 432,47 €	7,11%	454 648,04 €	5,14%
Emprunts nouveaux	1 699 200,00 €	- €		- €		477 000,00 €		713 000,00 €		- €	
Evolution de la dette											
(= Emprunts nouveaux - remboursement du capital de la dette)	1 250 870,24 €	- 478 634,98 €		- 514 943,25 €		73 280,29 €		280 567,53 €		- 454 648,04 €	

Ces décisions s'allient donc aux mesures d'économies prises ces dernières années qui avaient déjà permis d'enrayer la dégradation amorcée en 2014 de la situation financière de la CCPV (les dépenses de fonctionnement de l'exercice augmentant plus vite que les recettes de fonctionnement à compter de cet exercice).

Cet effet ciseaux qui induisait une dégradation des ratios de la CCPV avait amené le Conseil Communautaire à décider d'une augmentation raisonnée des taxes en 2015 (+2 % sur taxes ménage et économiques ; + 3% sur TEOM), et à la mise en œuvre d'un plan d'économies qui avait trouvé ses premières traductions en 2016.

Ces démarches avaient porté leurs fruits puisqu'on constatait en 2016 que si les recettes réelles de fonctionnement avaient baissé (-19 000 € ; - 0,16 %), celles-ci avaient baissé de manière moins prononcée que les dépenses réelles de fonctionnement (- 167 600,00 € ; -1,44 %).

En 2017, l'évolution significative des dépenses réelles de fonctionnement liée notamment à l'impact des transferts de compétences issus de la Loi NOTRe, de l'enquête de conteneurisation, des marchés mutualisés de voirie et d'eau & assainissement et de la réorganisation interne des effectifs (+903 000 € au total, y compris évolution des charges habituelles) a pu être neutralisée grâce aux premiers effets de la FPU (en matière fiscale et de DGF), aux contractualisations de prise en charge avec les communes membres dans le cadre des groupements de commandes, et aux réductions des attributions de compensation grâce au travail de la CLECT (+ 905 000 € de recettes réelles de fonctionnement au total).

Cette situation a permis de maintenir une épargne brute (= autofinancement) en 2017 en légère progression en valeur par rapport à celle de 2016 avoisinant les 900 000 € (+1,5%) permettant de supporter la majeure partie du déficit d'investissement des dépenses réelles de l'exercice de - 1 039 000 €.

Les 139 000 € manquants (=besoin de financement) ont été financés par un effort de capitalisation de l'excédent de fonctionnement antérieur. Ils viennent donc impacter le fonds de roulement (-7% par rapport à 2017) qui diminue d'autant, celui-ci clôturant l'exercice à 1 740 743 €.

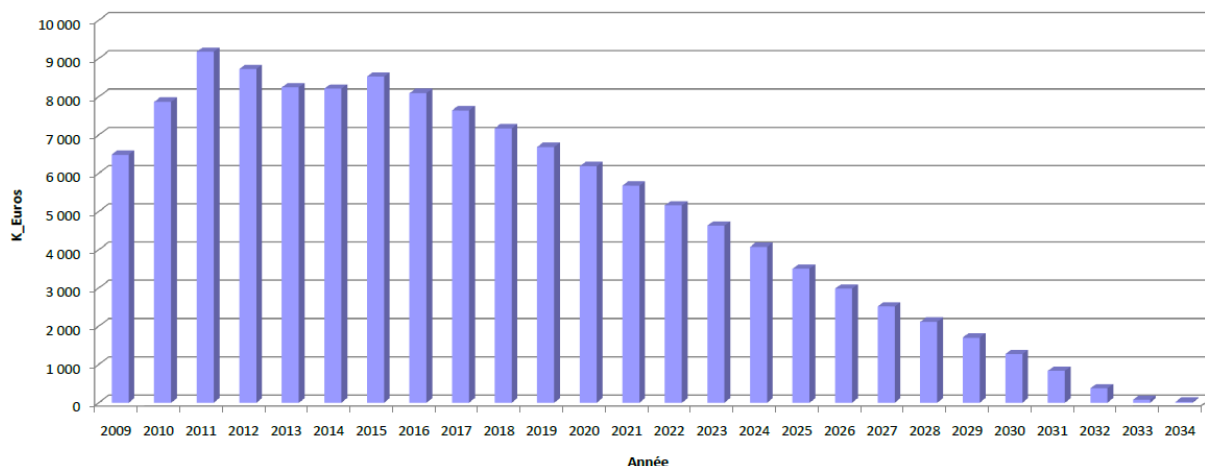
La Communauté de Communes a ainsi réussi en 2017 à financer l'effort d'investissement sans recourir à un nouvel emprunt (2 584 579 € hors reste à réaliser, principalement consacrés pour 1 163 000 € à l'aménagement de la voie verte, 472 500 € de reprise du déficit antérieur, 454 648 € pour le remboursement du capital de la dette, 286 500 € pour les réhabilitations des collèges, et 71 500 € pour le SCoT).

L'encours de la dette au 31/12/2017 baisse ainsi de 454 648,04 €, portant celui-ci à 7 640 563 € (137 € par habitant). Divisé par l'épargne brute, la CCPV dispose d'un ratio de désendettement de 8,47 ans au terme de cet exercice (en baisse ; seuil d'alerte si > à 10 ans sur 3 exercices).

EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL

C.R.D. Date départ



2. Tendances budgétaires et grandes orientations CCPV

Comme chaque année, la prospective est établie sur plusieurs exercices comptables (2018 à 2020). Elle est présentée dans le tableau A3 joint.

Cette prospective doit être appréhendée avec prudence, la CCPV ne disposant que d'une année de recul pour mesurer les impacts de la Loi NOTRé et du passage en FPU sur la dynamique des dépenses et des recettes.

Toutefois, l'année 2017 a permis de fixer les attributions de compensations définitives pour 2018 et les années à venir s'agissant :

- Des ressources à compenser prises en charges,
- Des charges transférées pour les zones d'activité et l'aire d'accueil des gens du voyage

Et provisoires s'agissant des charges à transférer pour la GEMAPI.

Ces éléments offrent donc déjà une certaine lisibilité sur les comptes CCPV à venir, sachant toutefois qu'il faudra en 2018 fixer les transferts de charge définitifs qui concernent la GEMAPI (dans le projet de budget 2018, le manque à gagner pour la CCPV est de 79 000 € (158 627 € de cotisations syndicales estimées, contre 79 528 € de charges déduites des attributions de compensations aux communes).

A l'horizon 2020, les budgets «eaux et assainissement» qui entreront dans les compétences CCPV ne trouvent pas encore de traduction budgétaire dans cette prospective, les études préalables d'évaluation étant en cours. Dans l'absolu, l'impact devrait être

limité puisque ces compétences seraient gérées par des budgets annexes équilibrés par les redevances perçues sur le service.

L'année 2018 prend toutefois en compte plusieurs nouveautés qui ont un impact sur la prospective :

- La mise en place de la collecte automatisée des ordures ménagères (qui permet d'envisager une baisse du coût global du service (collecte et traitement) d'environ 200 000 € en 2019 en coûts courants (par rapport à l'année 2018 qui constitue l'année de transition),
- L'acquisition pour 1 850 000 € de conteneurs pour le renouvellement intégral du parc dédié à la collecte des ordures ménagères,
- L'opération de réhabilitation-extension du gymnase de Betz pour 1 320 000 € estimés.

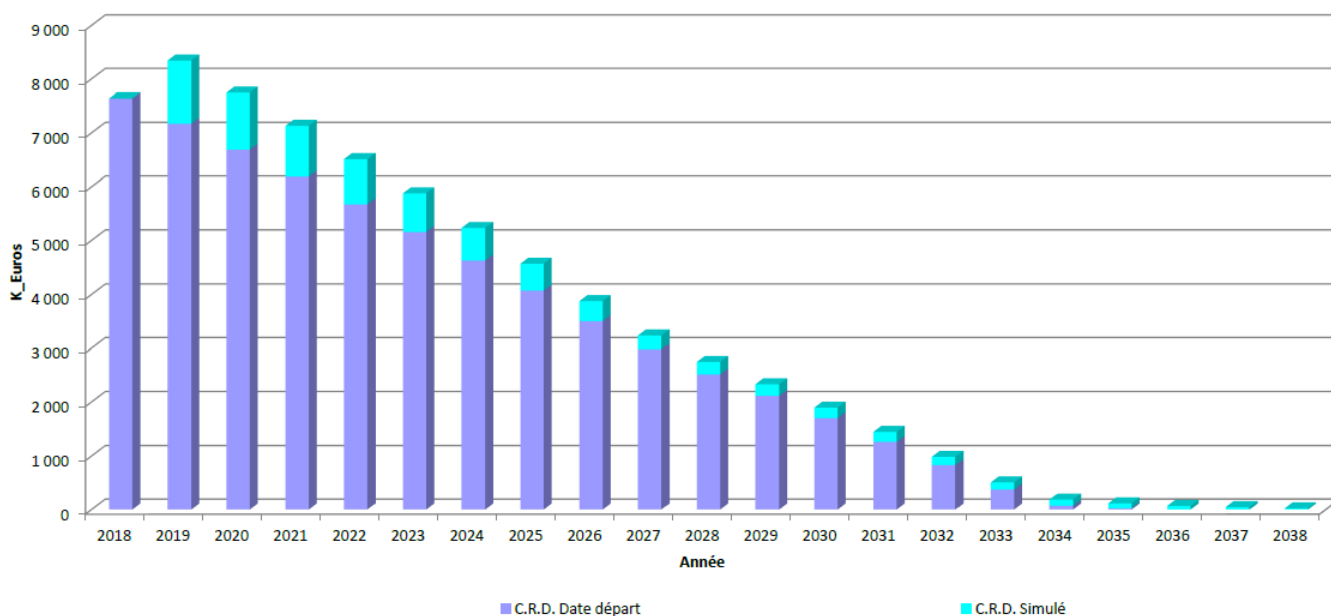
Ces deux dernières opérations justifient la quasi intégralité du recours à l'emprunt pour 1 194 000 € prévu en 2018, qui viendra impacter l'encours de la dette de la CCPV (l'impact de l'emprunt sur la dette existante est simulé en bleu-vert ci-dessous) :

CC DU PAYS DE VALOIS

Analyse au 01/01/2018

EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
C.R.D. Date départ	7 641	7 172	6 686	6 184	5 674	5 158	4 624	4 073	3 503	2 978	2 514	2 115	1 699	1 285	831	374	72	24	
C.R.D. Simulé		1 170	1 060	949	836	723	608	492	374	256	236	216	196	176	155	134	113	91	69

S'agissant des ressources fiscales nouvelles issues de l'implantation d'entreprises importantes du milieu économique, sur lesquelles la CCPV compte pour son développement, elles n'ont pas été intégrées à ce stade dans la prospective.

Le fonds de roulement de 1 740 743 € dont dispose la CCPV au 31 décembre 2017, devrait donc encore être impacté à l'avenir, le temps que l'autonomie financière de la CCPV soit confortée par ces ressources économiques nouvelles.

A noter enfin que fin 2019, les 294 000 € annuels de participation CCPV à la rénovation des collèges arrivent à terme, ce qui permettra également de conforter les marges de manœuvre.

Par ailleurs, il convient de préciser qu'ont été prises en compte dans l'établissement de cette prospective :

2.1 S'agissant des recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales

Les résultats prévisionnels de chaque exercice sont basés sur une non-augmentation des taux d'imposition sur la période de prospective.

Les recettes fiscales de **l'année 2018** sont celles de 2017 intégrant une revalorisation pour chacune des taxes correspondant à la moyenne d'évolution annuelle constatée sur les 3 dernières années (2015, 2016, 2017). Cette moyenne d'évolution, propre à chacune des taxes, est également appliquée pour la détermination des ressources fiscales de 2019 et 2020.

Cette démarche a permis d'appliquer le modèle mathématique suivant à partir de 2018 :

- Bases TH : + 2,18 % *(contre + 1,80 % / an dans la prospective 2017)*
- Bases FB : + 1,97 % *(contre + 2,95 % / an dans la prospective 2017)*
- Bases FNB : + 0,82 % *(contre + 0,96 % / an dans la prospective 2017)*
- Bases FPU : + 2,5 % *(contre + 1,81 % / an dans la prospective 2017)*
- Bases TEOM : + 2,12 % *(contre + 2,23 % / an dans la prospective 2017)*

Si on considère que la revalorisation automatique des bases en 2018 est de 1,24 % (évolution qui rappelons-le est basée pour la première fois sur l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017), la simulation proposée est basée sur une hypothèse d'évolution prudente.

A noter toutefois que la CCPV peine à retrouver une dynamique des bases fiscales telle qu'elle a pu la connaître par le passé.

En effet, la CCPV avait jusqu'en 2013 une croissance des bases fiscales moyennes qui présentait une dynamique assez importante (évolution annuelle de 3 à 5 %).

En 2014, cette dynamique s'est rompue avec une augmentation moyenne de 1,07 %, de peu supérieure à la revalorisation forfaitaire des bases (+0,9%) prévue par la Loi de Finances 2014. En 2015, la dynamique était revenue avec une moyenne d'évolution de 3,8 %, emmenée par des bases de TH en hausse de 5,11%, pour retomber à +1,79 % en 2016.

En 2017, cette dynamique est de nouveau extrêmement réduite (+0,73 % d'évolution). Elle dépasse donc de peu l'évolution forfaitaire des bases de 0,4% prévue par la Loi de Finances 2017.

Les concours de l'Etat

Après 3 exercices de baisse de la DGF (- 723 000 € en 3ans), l'année 2017 a permis à la CCPV de bénéficier d'un effet FPU sur sa nouvelle dotation à hauteur de + 126 800 € (après déduction des compensations « part salaire » reversées aux communes). La détermination de la DGF 2018 présente quelques incertitudes car il y a une réforme de ses modalités de calcul (notamment en matière d'écèlement).

On sait toutefois que le mécanisme de réduction de la DGF pour « contribution au redressement des finances publiques de l'Etat » est interrompu dans sa dynamique, la prospective intègre donc pour 2018, 2019 et 2020 une reconduction de la DGF 2017 à montant constant.

Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement résultent pour l'essentiel :

- Des subventions envisagées dans le cadre d'actions nouvelles (Etudes notamment),
- De l'accord avec la Ville de Crépy prévoyant une contribution de 160 000 € au fonctionnement du Centre Aquatique (dont les modalités de mise en œuvre devront être rediscutées en 2018),
- De loyers perçus sur les opérations CAT de Crépy et Equipement regroupant les services à la population à Betz (102 000 € / an),
- De la refacturation aux communes des actions menées dans le cadre de « l'aide aux communes » (bornes incendie, menus travaux, gravillonnage)
- Des subventions de l'Agence de l'Eau pour les études de fonctionnement actuellement en cours du secteur « Eau & Assainissement », et des contributions communales pour les prises en compte des soldes d'opérations conduites pour leur compte par la CCPV (études zéro phyto, révision des zonages, etc),
- Des subventions DETR, Contrat de Ruralité, Conseils Régional et Départemental dédiées aux études de développement économique, et aux projets inscrits au contrat de ruralité, et au service culturel.
- D'opérations d'ordre.

2.2 S'agissant des dépenses de fonctionnement

De BP 2017 à BP 2018, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 2%, notamment parce que les subventions dédiées aux aménagements de zone d'activité ne transitent plus par le budget général pour être reversées aux budgets annexes, mais sont directement versées sur ces derniers (- 585 000 €).

Par ailleurs, on constate des évolutions importantes sur certains chapitres (à la hausse sur les dépenses de gestion courante, à la baisse sur les dépenses de personnel) notamment en raison du nouveau marché de collecte qui met un terme à la régie intercommunale.

Les dépenses de gestion courante et à caractère général

Pour 2018, les dépenses de gestion courante et à caractère général sont en augmentation de 19% par rapport au BP 2017 (+ 996 000 €).

Cette évolution est le fruit de plusieurs facteurs :

- Des évolutions à la hausse qui reposent principalement sur :
 - le choix opéré par le Conseil Communautaire de confier l'intégralité de la collecte des ordures ménagères à un prestataire privé (+ 600 000 € de BP à BP)
 - le lancement d'études en nombre sur le service « Eau et Assainissement » (+ 400 000 € de BP à BP).
 - ⇒ A noter que ces évolutions sont compensées pour l'un par une baisse des dépenses de personnels de 9 % (liée au transfert de la régie vers le prestataire de collecte), et pour l'autre par les subventions de l'Agence de l'Eau et les contributions des communes.
 - L'intégration de charges nouvelles liées aux cotisations syndicales pour la GEMAPI (158 000 € compensées à 79 000 € actuellement par les communes)
 - ⇒ S'agissant des autres charges transférées, celles-ci ont été reconduites à coût semblable sur 2018 (entretien des voiries ZAEI et aire d'accueil des gens du voyage) pour un coût net d'environ 230 000 € (Hors GEMAPI qui impacte un chapitre budgétaire différent). Toutefois, l'arrivée à terme du contrat de DSP concernant l'aire d'accueil des gens du voyage obligera à recourir à un nouveau prestataire courant 2018, avec des coûts induits qui résulteront de l'ouverture des offres des prestataires intéressés. Une décision modificative sera donc peut-être nécessaire sur ce point en cours d'exercice.
 - Evolutions mineures cumulées de dépenses courantes : 83 000 €
- Des évolutions à la baisse qui reposent principalement sur :
 - La disparition du parc CCPV de camions bennes destinés à la collecte (-145 000 €, sur carburant, entretien, location véhicules et CTM, habillement, ...)

- Marché voirie « aide aux communes », estimation à - 100 000 € par rapport au budgété 2017 (évolution possible selon les sollicitations des communes, avec inscription d'une recette équivalente en face),

Par ailleurs, reconduction en année 2018 et suivantes du service d'aide aux communes pour 65 000 € compensée par une recette équivalente de refacturation des services aux communes.

Pour 2019 et 2020, les dépenses reconductibles sont majorées de 1,8 % en moyenne chaque année (hormis les dépenses de collecte et traitement des déchets qui évoluent davantage pour tenir compte de l'estimation d'évolution de la population en hausse).

Les dépenses de personnel

L'année 2018 est une année qui est marquée par la continuité de certaines évolutions réglementaires (réforme du PPCR « Parcours Professionnels Carrière Rémunération » ; valeur du point, cotisations retraite en évolution).

De même, elle marque le désengagement de l'Etat dans le soutien des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (2 postes concernés à la CCPV ; un à l'Office du Tourisme nécessitant une augmentation de subvention)

Enfin, le recours à un prestataire pour assurer l'ensemble du service de collecte des ordures ménagères amène la collectivité à opérer des mises à disposition de personnels vers celui-ci, justifiant l'impact à la baisse de - 8% (-215 000€) du chapitre « charges de personnels ».

Globalement, les évènements suivants font fluctuer les dépenses de personnels à compter de 2018 :

- Désengagement de l'Etat sur les CAE : + 28 000 €
- Réorganisation interne – Année pleine en 2018 (arrivée d'un Responsable Juridique, Activité accessoire culture, personnel Dév Eco) : + 65 000 €
- Charges diverses : + 9 000 €
- Arrêt de la régie de collecte à compter du 1^{er} avril 2018 : - 282 000 €
- Non remplacement d'un gardien de gymnase (retraite à compter du 1^{er} avril 18) : - 35 300 €

Pour les années suivantes de la prospective, un coefficient de revalorisation des dépenses de personnel de 2,8% est appliqué à compter de 2019 pour tenir compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et des évolutions de carrières.

A noter par ailleurs que les personnels CCPV disposent sous certaines conditions :

- D'une adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) : Coût annuel pour la collectivité de 13 000 € (depuis 1999),
- D'une prise en charge partielle des mutuelles santé par la CCPV : coût annuel d'environ 4 500 € pour la structure intercommunale (depuis 2013)
- De la délivrance de Chèques Déjeuner pris en charge à hauteur de 60 % par la CCPV : coût annuel d'environ 32 200 € net pour la collectivité (depuis 2012)

++ Structure des effectifs ++

STRUCTURE DES EFFECTIFS au 31/12/2017	Nombre d'agents	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	36	56%
Fonctionnaires titulaires détachés auprès de Vert Marine (uniquement cotisations CNRACL)	5	8%
Agents non titulaires permanents (vacance d'emploi, agents de catégorie A...)	12	19%
Agents non titulaires non permanents (remplaçants, accroissement temporaire d'activité...)	10	16%
Contrat de droit privé (Budget SPANC)	1	1%
Soit effectif total tous statuts confondus	64	100%

STRUCTURE DETAILLEE au 31/12/2017 des agents permanents	Fonctionnaires en activité	Agents non titulaires permanents	TOTAL
Filière administrative	18	4	22
Filière technique	15	3	18
Filière culturelle	3	5	8
TOTAL	36	12	48
Représentation en %	75%	25%	100%

STRUCTURE DETAILLEE au 31/12/2017 des agents non permanents	TOTAL
Agents en contrat pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	6
Personnes en contrats aidés CAE-CUI dont un affecté au SPANC	4

++ Charges de personnels ++

DEPENSES DE PERSONNEL 2017	
Types de dépenses	Montant en euros
Traitements indiciaires	1 156 922,60
Régime indemnitaire	368 285,33
Bonifications indiciaires	3 287,53
Heures supplémentaires payées	29 730,24
Avantages en nature	-
Charges de personnel des agents mutualisés (provenant de la Ville de Crépy-en-Valois)	113 143,85
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	832 908,91
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	2 504 278,46

TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	37 267,89
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET PRINCIPAL	2 541 546,35
Salaires bruts	34 568,63
Autres dépenses de personnel	22 426,23
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	56 994,86
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	642,75
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET SPANC	57 637,61

RECETTES LIEES AUX REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONNEL 2017	
Type de recettes	Montant en euros
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières)	5 151,13
GRAS SAVOYE (assurance du personnel)	25 444,91
Agence de service et de paiement (Contrats aidés)	16 122,31
Vert Marine (remboursement des cotisations CNRACL des 5 agents détachés)	52 760,51
Remboursement par la Ville de Crépy-en-Valois pour les agents mis à disposition (mutualisation communication et culture)	25 767,66
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET PRINCIPAL	125 246,52
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) – Budget SPANC	153,02
Agence de service et de paiement (Contrats aidés) – Budget SPANC	3 721 ,84
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET SPANC	3 874,86

++ Temps de travail et heures supplémentaires ++

Le temps de travail est de 1 607 heures.

Les heures supplémentaires pour l'année 2017 se sont élevées à 2 028 (dont 1 651 payées et 377 à récupérer).

Autres dépenses de fonctionnement

La prospective intègre également :

- Les reversements aux communes des attributions de compensation (7 000 000 €),

- la reconduction chaque année de la contribution CCPV au Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (contribution annuelle de 485 914 €)
- les crédits liés au fonctionnement du Centre Aquatique (661 000 € pour la participation au déficit, la réservation des créneaux scolaires et associatifs et 135 000 € pour le transport scolaire) (*s'y ajoutent annuellement 84 000 € d'intérêt d'emprunt et 195 500€ de remboursement de capital de dette en investissement en rapport avec la construction de l'équipement*);
- les missions confiées à la Société d'Aménagement de l'Oise pour les aménagements de la nouvelle zone d'activité économique Plessis-Silly (109 000 €), ainsi que la promotion de nos zones par Regional Partner (35 400 €), et un crédit de 150 000 € pour les études du Pôle-Gare de Crépy. Un crédit de 108 000 € est également prévu pour abonder les budgets annexes de développement économique présentant un déficit (39 700 € pour le budget de la Pépinière d'entreprises et 68 000 € pour le budget annexe de la ZAEI de Nanteuil le Haudouin)
- les subventions aux associations dédiées aux compétences CCPV :
 - Mission Locale (de l'ordre de 79 124 € desquels sont déduits 2 000 € pour une participation à une base de données commune acquise par la CCPV, pour 2018)
 - P.F.I.L. (plateforme d'initiative locale Oise-Est) 34 000 € pour 2018
 - Office de tourisme (de l'ordre de 186 000 € pour 2017)
 - Ecole de musique intercommunale du Pays de Valois (239 400 € annuels)
- Sont également incluses les enveloppes de subventions habituelles dédiées aux « Associations diverses » et « Centres Sociaux » (enveloppe globale de 115 565 €, dont 38 250 € dédiés aux centres sociaux)
- A noter une baisse significative des charges exceptionnelles (Chap 67) : - 585 725 € de BP à BP (-43%) en lien avec le fait que les subventions de nos partenaires vers les zones d'activité ne transitent désormais plus par le budget général mais sont directement affectées sur les budgets annexes.

La prospective intègre enfin :

- Les intérêts de la dette : au réel pour chaque exercice (emprunt global de 1 194 000 € prévu pour 2018 dont 700 000 € sur 8 ans pour les conteneurs, 400 000 € sur 20 ans pour la réhabilitation extension du Gymnase de Betz, et 70 000 € sur 8 ans pour l'aménagement du parking CCPV et la réfection du toit de l'Hôtel Communautaire (140 000 € de travaux assumés pour moitié par la Ville de Crépy et pour moitié par la CCPV),
- Dotation aux amortissements : 1 022 000 €

2.3 Section d'investissement

En dépenses :

Pour 2018, environ 5 954 750 € sont programmés en dépenses d'investissement dont 520 000 € de crédits en Reste à réaliser (RAR) de l'année 2017. La majeure partie des crédits concerne :

- Voie verte : 381 000 € de reliquat de crédits sur travaux en cours et 72 000 € d'investissement pour l'équipement dédié à l'entretien,
- Remboursement du capital de la dette 470 000 €
- Réhabilitation des collèges 294 000 €
- Réhabilitation du Gymnase de Betz 1 320 000 € (400 000 € à la charge de la CCPV après déduction des subventions)
- Révision du SCoT 21 600 € en RAR
- Hôtel communautaire 160 000 € (90 000 € en reste à réaliser pour l'aménagement informatique de la salle du Conseil, 1^{ère} phase étanchéité toit, aménagement des bureaux suite à réorganisation, et 70 000 € en 2018 pour 2^{ème} phase étanchéité et aménagement du parking extérieur)
- Equipements sportifs : 13 500 € (création zone de déchaussage Gymnase de Nanteuil et RAR)
- Instruments de musique : 26 500 € (RAR compris)
- Déficit d'investissement reporté : 713 200 €
- Opération d'ordre sur subventions : 350 800 €

Pour les exercices suivants, les dépenses d'investissement sont estimées au réel (remboursement du capital de la dette ; réhabilitation des collèges qui s'interrompent en fin 2019).

En recettes :

En recettes d'investissement, comme pour les dépenses, le budget sera évalué en équilibre à environ 5 954 750 € en 2018 comprenant 1 050 140 € de restes à réaliser (subventions (Voie verte 739 000 € ; SCoT 46 000 €), FCTVA des opérations Voie Verte, SCoT (total de 264 000 €).

L'équilibre sera atteint sur la section d'investissement grâce à un transfert de crédits de la section de fonctionnement à hauteur de 455 000 €.

Pour les exercices suivants, les recettes d'investissement sont estimées au réel, lorsque les subventions sont notifiées, ou estimées selon les plans de financement prévus des projets envisagés.

Evolution de la dette

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette est de 7 640 563 €, soit - 5,6% par rapport à janvier 2017.

L'annuité de remboursement en capital pour les emprunts en cours est en 2018 de 470 300 €. Elle sera augmentée annuellement d'environ 110 000 € à compter de 2019 compte tenu de l'emprunt de 1 194 000 € à réaliser sur 2018.

Avec le rajout des intérêts estimés, la CCPV devra faire un effort annuel de remboursement de dette supplémentaire de 124 000 € (annuité totale portée à 885 000 €). Cet effort est limité à 8 ans, l'emprunt sur les conteneurs étant prévu de courte durée.

L'encours avec ce nouvel emprunt sera de 8 342 000 € début 2019 (+9,2%), le ramenant à celui que supportait la CCPV fin 2013.

La prospective présentée tient compte de ces évolutions.

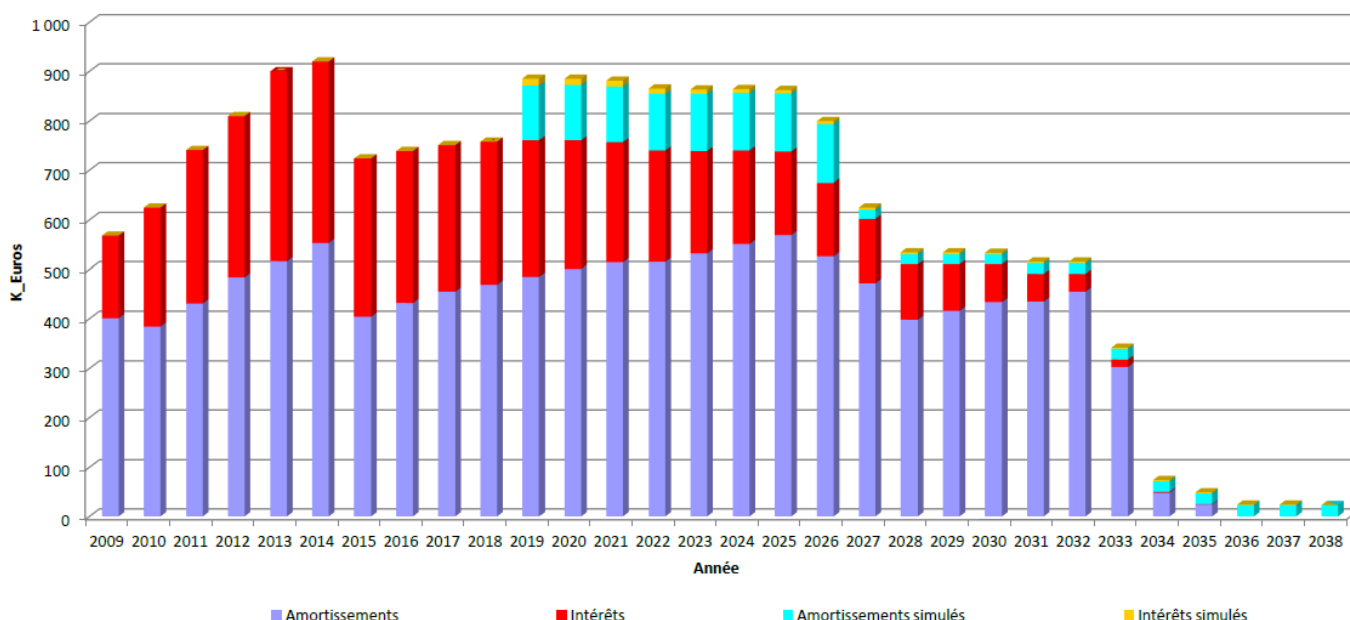
Graphique de la planification de la dette intégrée dans la prospective :

CC DU PAYS DE VALOIS

Analyse au 01/01/2009



REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS- Toutes Banques Tous budgets



Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Amortissements	401	384	431	484	516	553	404	432	455	469	485	501	514	515	532	551	569	526	472
Intérêts	167	241	310	326	384	367	320	307	296	289	276	260	243	225	207	189	169	149	130
Amortissements simulés											110	111	112	114	115	116	117	119	19
Intérêts simulés											14	13	12	11	9	8	7	6	4
Annuités	568	625	741	810	900	920	724	739	751	758	885	885	881	865	863	864	862	800	625

3 Eléments importants à prendre en compte

Au moment de la conception de cette prospective, un certain nombre d'éléments qui peuvent avoir une incidence sur celle-ci ne sont pas connus :

- Des projets de développement économique sont en cours de concrétisation et pourraient réclamer en cours d'exercice une implication financière de la CCPV. Cette

implication nécessiterait de délibérer sur une décision modificative ou sur la création d'un budget annexe dédié. Toutefois, à l'image de l'opération ALINEA (qui a connu un certain nombre d'aléas), il est possible d'espérer que ces implications resteront limitées puisque cette opération importante, qui a un moment donné a exposé la CCPV à hauteur de près de 6 000 000 €, n'aura généré qu'un déficit 68 000 € (qui pourra sans doute être réduit à la clôture de l'opération) justifié par des fouilles archéologiques complémentaires. En effet, l'implication financière de nos partenaires institutionnels, alliée à une utilisation raisonnée des procédures d'aménagement disponibles, et à une mobilisation courte des fonds nécessaires à l'acquisition du foncier avant revente, permettent de s'engager dans des démarches d'aménagement ambitieuses en limitant les risques financiers pour la collectivité.

- Depuis plusieurs années, la CCPV a engagé une réflexion qui a terme devrait permettre la réunification des deux écoles de musique du territoire et de l'Usine à Danses. Cette réunification, sous la compétence intercommunale, nécessiterait une harmonisation des modes de gestion qui potentiellement générerait un surcoût. Cette problématique, qui sera mise en discussion dans les prochaines semaines, n'est pas à ce stade intégrée dans la prospective.

Enfin, il est rappelé qu'en marge du budget général, la CCPV gère actuellement plusieurs budgets annexes :

- Budget annexe du SPANC, équilibré en dépenses et recettes par la perception de redevances sur l'usager,
- Budget annexe de la pépinière d'entreprise, équilibré par une participation au déficit du budget général (39 752 € prévus en 2018)
- Budget annexe en compte de stocks pour l'aménagement en cours de la nouvelle ZAEI de Nanteuil pour l'accueil d'Alinéa, équilibré par une participation au déficit du budget général (68 141 € prévus en 2018)
- Budget annexe en compte de stocks pour l'aménagement de la nouvelle ZAEI de Silly-Plessis,
- Budget annexe des zones d'activité de reprises (Chèvreville).
- Budget annexe du BIL

Considérant que ce dossier a été présenté en Commission Finances le 14 février 2018, puis en Bureau Communautaire le 15 février 2018, il sera proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance de ces éléments, d'en débattre, et d'acter la tenue du débat d'orientations budgétaires.